

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 2

Artikel: Les archives cantonales
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176519>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*) :

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son éspace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'industrie dans la Suisse romande.

(Suite)

Quant aux cas de crise, ils ne sont malheureusement que trop fréquents dans une époque où les intérêts généraux des diverses nations ont tant de points de contact. Une industrie dont les produits doivent trouver leurs débouchés hors du pays sera la première atteinte en cas de perturbation à l'extérieur. C'est ce qui a eu lieu souvent pour l'horlogerie dans le Jura et à Genève; c'est un fait qui se produit actuellement sur une grande échelle en Angleterre pour les cotonns. Mais en y regardant d'un peu près, nous ne voyons là rien d'effrayant pour une industrie qui se répartit en branches différentes, qui, toutes, trouvent leur raison d'être dans les besoins du pays même où elles se produisent. — Quand nous serons arrivé au point où nous ferons l'historique de l'industrie chez nous, nous pourrons constater avec une vive satisfaction que beaucoup l'ont comprise de cette manière, et que le canton de Vaud et la Suisse romande, en général, se trouvent depuis quelques années dotés de fabriques et de manufactures qui ont presque doublé l'activité commerciale et industrielle, sans causer aucun préjudice à la vie agricole et vinicole du pays. L'industrie se développant d'après ce système, échappe d'un côté aux chances de crise, puisqu'elle est indépendante de commotions étrangères, ou que toutefois elle ne peut être atteinte que *partiellement*; et d'un

autre, à la nécessité de faire appel aux ouvriers étrangers, puisqu'elle trouve parmi nos nationaux tous les bras et facultés dont elle a besoin. — Nous admettrons qu'il y ait une légère différence de prix entre les produits *du crû* et les produits étrangers, mais il est bon de dire qu'ailleurs la population ouvrière est sujette à une exploitation qui nous répugnerait bien certainement. Et qu'importe, à tout prendre, si le petit sacrifice est également supporté, personne n'y perd rien. Je paierai quelques centimes de plus par livre, par aune, par douzaine telle ou telle chose; mais moi-même, si je suis fabricant, je retrouverai cette différence en plantant mes produits; l'agriculteur la régagnera sur le prix de vente de ses denrées, l'ouvrier dans l'augmentation et l'assurance de son salaire; le consommateur ordinaire, utilisant son travail soit dans les arts libéraux, soit de tout autre manière, trouvera aussi une compensation et tirera profit du bien-être général. Viennent enfin les capitalistes qui ne seront pas les moins bien partagés, puisque dans un milieu pareil ils trouveront à placer leur argent d'une façon à la fois avantageuse et sûre, tout en facilitant les transactions des industriels qui ont recours à eux. (*A suivre.*) H. R.

Les archives cantonales.

Les nombreux documents conservés dans les archi-

quittés, ces lieux charmants, et mon désir de les revoir est si vif qu'il me semble ne devoir jamais être satisfait. D'ailleurs n'y suis-je pas oublié, et qui retrouverais-je des amis et des choses de jadis. « Oh ! le temps passé, le beau temps passé, » a dit un poète : il avait raison, car quoiqu'ils soient souvent semés d'inquiétudes ou de privations, ces jours laissés derrière nous, il en est de quelques-uns comme de certaines collines que le soleil dore tout entières tandis que les autres demeurent dans l'ombre.

J'ai eu de ces jours-là dans le joli village de Chexbres, et si vous saviez.... Mais, pourquoi vous dire ces émotions d'un autre âge, ces rêveries délicieuses devant cette maison aux murs cachés en partie par la treille grimpante, ces regards anxieux plongeant au-delà d'une fenêtre entr'ouverte... pourquoi vous entretenir du léger chapeau de paille paraissant et disparaissant au milieu des arbres du jardin, du lilas dont les grappes fleuries retombaient le long du mur et dont un jour se détacha une branche pour tomber à mes pieds, branche que j'aurais cru tombée du ciel si un rire argentin ne m'avait expliqué le mystère. J'ai repassé il y a bien des années devant la maison; un garçon d'écu-

FEUILLETON

L'EFFEULEUSE

NOUVELLE VAUDOISE (*inédite*)

CHAPITRE I^{er}. — *Avant-Propos.*

Parmi les nombreux villages qui couronnent les riches vignobles de La Vaux, celui de Chexbres est, sous le rapport de la beauté du site, le mieux partagé de tous. Que de fois dans mes promenades par monts et par vaux ne m'y suis-je pas arrêté.... Que de fois n'ai-je pas admiré le panorama splendide qui de cet endroit se déroule à nos yeux; ce Léman tant aimé, ses rives si riantes et les Alpes aux formidables sommets couronnés de neiges éternelles. — Mais, vous les connaissez, vous les aimez, heureux compatriotes; vous pouvez les admirer chaque jour, vous n'avez besoin de personne pour vous en révéler les beautés. Vous pouvez les admirer chaque jour, ai-je dit, oh! que cette idée fait naître de trouble en mon âme!... Il y a si longtemps que je les ai

ves du canton de Vaud jettent une vive lumière sur l'histoire de notre pays. L'étude des diplômes et des chartes nous révèle les origines politiques et ecclésiastiques; le développement des institutions civiles, religieuses et philanthropiques; l'histoire des coutumes et des usages, celle de l'agriculture, des métiers, de l'industrie, des poids et des mesures, des arts, du langage, de la paléographie, etc. Hommes d'Etat, hommes d'Eglise, historiens, publicistes, notaires, avocats, propriétaires, toutes les classes de la société sont intéressées à la conservation et à l'exploration de ces archives. Elles sont divisées en deux parties principales, les *anciennes archives* et les *nouvelles archives*. Les premières comprennent tous les registres, titres et autres documents qui, remontant au moyen-âge, se terminent avec les derniers temps de la domination bernoise sur le Pays de Vaud, c'est-à-dire l'espace d'environ huit siècles et demi. — Lorsqu'en 1536 les Bernois eurent conquis le Pays de Vaud sur le duc de Savoie, ils s'emparèrent des archives qui se trouvaient dans les nombreux châteaux et monastères du pays, et en transférèrent les documents aux archives de Berne, où ils furent réunis en section distincte sous le nom d'*archives romandes*.

En 1798, le Pays de Vaud fut détaché du canton de Berne et devint *canton du Léman*. Alors, vers 1802, l'administration bernoise fit restituer à celle du Léman les documents concernant le *Pays romand* qui se trouvaient encore dans les archives bernaises¹. Tous ces documents furent placés dans la partie inférieure de la tour du clocher de la cathédrale de Lausanne, où l'on avait fait établir trois grandes salles disposées sur autant d'étages.

Ce local, par son isolement, offre toutes les garanties possibles contre les dangers de l'incendie.

On remarque dans les anciennes archives l'acte original sur parchemin, daté de Lausanne, l'an 962, relatif

¹ En 1843, les anciennes archives furent encore augmentées par la restitution supplémentaire, et non prévue, faite par l'Etat de Berne, d'une quantité assez considérable de registres et documents qui étaient restés dans ses archives depuis la première restitution faite en 1798.

rie en sortait disputant avec je ne sais qui. J'ai passé devant le lilas; il était toujours à sa place, des petits oiseaux chantaient gaîment dans son feuillage, mais les branches ne tombaient plus... en fleurs, du moins. — J'oublie que ce n'est pas de moi qu'il s'agit; j'ai une petite histoire, bien simple et surtout bien vraie, à vous raconter. Elle s'est passée à Chexbres; c'est le nom de ce village qui m'a entraîné dans une digression peut-être ennuyeuse (le peut-être ne serait-il pas de la fatuité?). Enfin le mal n'est pas bien grand, puisqu'au lieu de commencer mon récit au premier chapitre, je le commencerai au second. Quant à ce premier, le lira qui voudra.

CHAPITRE II.

Jean-Louis-Abram Cornaz, de la commune de Chexbres et y demeurant, avait cinquante ans, soixante poses de terrain en vignes, prés et champs, une maison de ferme, plus une petite maison avec pressoir dans le vignoble : le tout franc d'hypothèques. Aussi bien Abram Cornaz était connu dans le pays comme ayant *de quoi*. J'indique d'abord sa position financière, parce qu'en général c'est

au rétablissement par la reine Berthe de l'abbaye des Bénédictins de Payerne; c'est le document le plus ancien qui existe dans nos archives. La section à laquelle cette pièce appartient renferme des chartes des rois de la Bourgogne Transjurane, des empereurs d'Allemagne, des évêques de Lausanne, de Genève et de Sion, ainsi que plusieurs titres qui servent à remonter à l'origine d'anciennes familles nobles du pays.

Les *coutumiers* et autres anciennes lois forment une collection curieuse où se trouvent l'ancien coutumier du Pays de Vaud, par Quisard, celui de Moudon, le nouveau coutumier de Vaud, de 1616, le plaid général de Lausanne et des terres de l'évêché. Tous ces codes, maintenant remplacés par le code civil vaudois et d'autres lois, ont encore leur utilité pour les transactions faites sous leur empire; ce sont de curieux monuments de l'ancienne législature du pays, et, à ce titre, ils sont consultés avec intérêt par les jurisconsultes. On a placé dans cette série le code criminel de l'empereur Charles-Quint, cité souvent sous le nom de *Caroline*; sans avoir force de loi chez nous, ce code faisait cependant autorité comme supplément, dans certains cas, aux lois nationales.— Parmi les *procédures criminelles du Pays de Vaud*, on remarque la volumineuse procédure du major Davel, avec les pièces y relatives, entre autres, la lettre originale qu'il écrivit de Lausanne, le 1^{er} avril 1723, au major Tacheron, à Morges, pour l'inviter à se joindre à lui dans l'exécution de ses projets.

Les *reconnaisances seigneuriales* comprennent un nombre considérable de registres et de reconnaissances féodales dans toutes les parties du pays. Il en manque cependant une assez grande partie, car, dans les troubles qui éclatèrent il y a une soixantaine d'années dans plusieurs contrées du canton du Léman, ces documents, qui se trouvaient dans les divers châteaux seigneuriaux, furent saisis et brûlés par les insurgés qu'on désigne encore sous le nom de *bourla-papai*. Les pièces qu'on a pu parvenir à sauver conservent encore des traces de lacerations plus ou moins considérables. — Nous citerons encore, dans les anciennes archives, les titres relatifs à certaines familles seigneuriales et à di-

la première demande que l'on fait en parlant de quelqu'un. A côté de son argent il avait peu de qualités. Veuf de bonne heure, il s'était consacré exclusivement à l'exploitation de son domaine et avait laissé un fils superbe, unique fruit de son mariage, s'élever presque tout seul. Au physique, Antoine Cornaz (c'est le nom de ce dernier) avait parfaitement réussi; c'était un puissant garçon de 23 ans, au moment où commence ce récit, mesurant 5 pieds 8 pouces, aux épaules carrées, à la figure hâlée par le soleil et, pour tout dire, légèrement rougie par de fréquentes libations. Des cheveux noirs, courts et frisés couvraient son front et contribuaient à donner à sa figure une allure décidée. Au moral, il était doué de deux grandes qualités: un excellent cœur et un grand amour de la vérité; mais pour le reste, paresseux, joueur, emporté et buveur. Constamment entouré de jeunes gens qui flattait ses mauvais penchants, il était devenu l'oracle et le chef de la jeunesse bruyante du vignoble.

Tant que son fils n'avait pas été à même de le seconder dans ses travaux, Abram Cornaz s'était fort peu inquiété de lui, mais ce dernier devenant grand et fort, son père réclama ses services.

verses fondations religieuses ; les registres d'*abergements et autres actes perpétuels*, qui intéressent les droits et propriétés cantonales, et dans lesquels on fait assez fréquemment des recherches ; les registres des *décrets romands*, qui renferment les ordonnances des souverains ; enfin les registres de la *chambre romande du trésorier*, qui était le principal dicastère du gouvernement bernois.

Dans les *nouvelles archives* sont compris tous les registres, onglets et papiers quelconques de l'époque de la révolution et du régime unitaire helvétique, c'est-à-dire dès le 24 janvier 1798 où finit la domination bernoise, jusqu'au 13 avril 1803. Outre ce qui constitue les archives cantonales proprement dites, on doit mentionner encore divers documents qui, sans avoir de liaison avec ceux indiqués plus haut, sont néanmoins conservés dans la tour de la cathédrale ; ce sont les *anciens cadastres territoriaux* et les registres de l'*état civil* de toutes les paroisses du canton.

Nous ne terminerons pas ce petit exposé sans rendre hommage à l'homme à qui l'on doit en grande partie l'organisation actuelle des archives cantonales. En 1829, M. Baron fut nommé archiviste de la chancellerie, où il travaillait déjà depuis 1807. Un décret du 3 décembre 1837 ajouta à ses fonctions celles d'archiviste en ce qui concernait la cathédrale. Dès cette époque, il n'a cessé d'y vouer son travail et son temps, avec un zèle infatigable et une intelligence supérieure. Toutes les personnes qui, dans leurs recherches, ont été dans le cas de recourir aux connaissances étendues de cet honorable fonctionnaire, gardent le souvenir de sa grande complaisance, de ses excellentes qualités. L. M.

PIERRO TATIPOTZE.

I

La soup'à la farna.

Quand Pierro l'eut coumenii, son père qu'avai prau d'òtros efnants à gardà sein stusse, lei dese dinse on bon malin : — N'é pas question, té vâique frou de

Antoine voulait bien travailler, mais, comme on a l'habitude de dire chez nous, à ses heures ; d'un autre côté, les demandes d'argent se succédaient à très-courts intervalles, ce qui ne tarda pas à amener un grand froid dans les relations du père et du fils. Abram Cornaz s'était alors pris à regretter sincèrement son insouciance à l'égard de l'éducation d'Antoine, et cela d'autant plus qu'il reconnaissait l'impossibilité de dompter maintenant cette nature violente.

Les jours s'écoulaient tristement à la ferme ; tout se ressentait de l'humeur de plus en plus sombre du père et des désordres du fils. On ne rencontrait dans ce monde-là qu'un seul visage exprimant la satisfaction ; c'était celui de l'oncle Samuel, ou plutôt du cousin Samuel, car c'était le véritable degré de parenté qui existait entre Abram Cornaz et lui : par suite de l'habitude qu'il avait de nommer Antoine son neveu, on ne l'appelait à la ferme que l'oncle Samuel. Assez pauvre malgré une envie forcenée de devenir riche, et un travail soutenu de plusieurs années il s'était fixé, après avoir longtemps habité une autre partie du canton, au village de Chexbres. Il avait ouvert dans ce lieu une petite auberge

l'écoula, te sâ lierre et écrire, té faut via, té faut allâ à maître. Ié justameint trôva desando, pè la Grenetta, lo monnâi de Bretegny que tzertzé on vòlet, té faut lei parti déman matin, vèrre cein que té vaut bailli. Et noutron Pierro s'ein alla coumeint son père lei avâi de ; se fe biau avoué sa vetire nâuva dé grisette, que l'avâi étâ à la coumenion avoué, fourra on bocon dé pan dein sa catzetta, et lo vaiquie via. Trova lo monnâi que saillivé dau moulin po allâ medzi la soupa; l'étâi pévè n'auré, et fe eintrâ lo valet po la medzi assebin, et que noutron Pierrot la trova bal'et bouna, la soupa; peinsâ-de-vos vâi, de la crâna soup'à la farna, avoué dei granté létze dé pan et dei pucheints gremelions dé farna frecacha. L'étâi s'n'affére, cà l'étai parti dé gran matin, et l'avâi z'u lo temps dé reduire son bocon dé pan.

Lo monnâi fut prâu conteint: lo valet étâi gros, trapu,... fortâ mena, dei bons brés, et leingadza noutron Pierro po on an, avoué on paa dé solâ, onna vetire de milânnâ et treis louis-d'or.

Adan, cein é-t-e reindzi que se lo père quand Pierro fut rarrevâ.

— Oï, su eingadzi; mé baille dinse et dinse.

— Oâi, m'avâi dza parlâ dé treis louis d'or ; volliâve quattro, mâ n'a pas volliu... Eh bin, l'é bon. Mére, té faut retacounâ dei tzaussés et 'na vesta au bouébo, po mettre pè lo moulin. S'ein va à Bretegny delon que vint.

Pierre tatipotze qu'avai trova bouna la soup' à la farna, parte prau conteint et ne fe pas mau son trafic. Mâ noutron corps l'étâi on singulier corps: sé trovâvé adi bin iô n'étâi pas et quand l'eut restâ houit mài au moulin, commença à s'einnoi, et à mépresi ellia poura soup' à la farna, que l'avâi tant trovâ boune d'à premi. Falliâi allâ à Losena, l'en avâi de l'ardzein à gâgni, et dé l'òtra soupa. La vretâ sâi dete, on lei medzive trâu dé soup' à la farna à stu moulin de Bretegny, mâtite vâi, vos ti, iô n'ein medze-t-on pas de la soup' à la farna ?

L'en faut pertot medzi, sein comptâ que faut prein-

qui, soit dit en passant, était peu fréquentée par les gens de l'endroit, car le caractère de l'hôte n'était sympathique à personne. C'était une triste nature que celle de l'oncle Samuel. Désespérant d'atteindre le but unique de toute sa vie, arrivé à la porte de la vieillesse sans avoir amassé cet argent tant convoité et pour lequel, il faut le reconnaître, il avait tout sacrifié, voir même jusqu'au plus petit sentiment de générosité ; il n'avait d'autre joie que les soucis et les malheurs d'autrui. Aussi quel baume précieux sur son cœur que les plaintes amères de son riche cousin ! quelle douce musique à son oreille que les récriminations de ce cher neveu Antoine ! Avec quelle indignation bien sentie il approuvait l'un et l'autre (séparément, cela va sans dire) dans leur ressentiment... Quelle douce satisfaction pour lui de voir le père se rendre en grondant visiter ses terres, le fils, la figure empourprée de colère, se diriger vers un des cabarets de Lutry ou de Cully, et les domestiques disputer entre eux.

(La suite au prochain numéro).